

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°021-2023

Compte administratif 2022 de la commune

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2022, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif de la commune sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitres se présentent ainsi :

CHAPITRES		REALISES
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	873 574,83
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 324 982,03
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	27 028,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	311 044,55
66	CHARGES FINANCIERES	55 491,92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28,18
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 599,08
TOTAL DEPENSES		2 661 748,59
RECETTES		
013	ATTENUATION DE CHARGES	87 915,05
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	184 735,43
73	IMPOTS ET TAXES	2 194 618,66
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	643 610,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 663,78
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 842,12
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560,00
TOTAL RECETTES		3 210 945,07

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	EMPRUNTS ET DETTE	156 321,67
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 092,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	470 460,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	153 166,68
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560,00
TOTAL DEPENSES		819 601,73
RECETTES		
10	DOTATIONS	672 322,69
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	43 510,66
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 599,08
TOTAL RECETTES		785 432,43

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion et l'on retrouve donc les mêmes résultats comptables :

CG BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT EXERCICE	-34 169,30	549 196,48	515 027,18
RESULTAT CLOTURE 2021	-28 758,46	419 867,44	391 108,98
AFFECTATION RESULTAT		419 867,44	419 897,44
RESULTAT DE CLOTURE	-62 927,76	549 196,48	486 268,72

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'exécution budgétaire 2022,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De désigner Madame Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif 2022.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

2. D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT




Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

